

## Naissance des partis politiques et comportement des militants: Regard sur l'UDPS et le PPRD

### [ Birth of political parties and behavior of militants: A look at the UDPS and the PPRD ]

*Pungu Mukumbi Denis, Shabani Moricho Dauda, Mwamba Wa Mwamba Cléophas, and Djessy Nyasingini Clémentine*

Université de Lubumbashi, RD Congo

Copyright © 2022 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** In this study, it has been shown that the contexts and conditions in which political parties are born and evolve have an influence on the behavior of militants. At the end of the constitution of February 18, 2006 of the Democratic Republic of Congo, the political parties have the mission to ensure the strengthening of national consciousness and civic education.

However, within Congolese political parties in general, and in the UDPS and PPRD in particular, this notion is almost systematically absent. These two parties which were in coalition although all advocating social democracy as an ideology, are, beyond their typological divergence, that is to say one radical and the other conservative, born in different contexts. The UDPS, born in 1982 as an opposition party to counterbalance the Mobutu regime, despite being already in power, the legacy of opponents is still present in the heads of its activists who sometimes misunderstand what is this a rule of law. At the headquarters of Kasumbalesa in Haut-Katanga when the UDPS flag went up everyone was forced to stop! It is therefore a partitocratic regime in the making, the young people of the UDPS are gradually assimilating to the imbonerakure of the CNDD-FDD in BURUNDI.

With regard to the PPRD, born in 2002 as a ruling party and which ruled the country for more than a decade, characterized by mismanagement, corruption, embezzlement, embezzlement of public funds, muzzling of the political opposition, the cult of personality, ... considered itself during this coalition, rightly or wrongly, as the presidential party. Sometimes threatening the end of the coalition, "If the coalition partner no longer wants it, as far as we are concerned, we will draw the necessary constitutional consequences, that is to say go straight ahead and without hesitation to cohabitation," said PPRD permanent secretary Emmanuel Ramazani Shadary one day. On Wednesday July 8, 2020 a violent clash took place in Lubumbashi between the militants of the UDPS and the PPRD. These two political parties in coalition, with regard to the behaviors that characterize them, due to the conditions in which they were born and evolved, are more tigers than lambs.

**KEYWORDS:** Political parties, Coalition, UDPS, PPRD, Radical Party, Conservative Party.

**RESUME:** Dans la présente étude, il a été démontré que les contextes et conditions dans lesquels sont nés et évoluent les partis politiques, ont une influence sur le comportement des militants. Au terme de la constitution du 18 février 2006 de République Démocratique du Congo, les partis politiques ont la mission d'assurer le renforcement de la conscience nationale et l'éducation civique.

Cependant, au sein des partis politiques congolais en général, et à l'UDPS et au PPRD en particulier, cette notion est quasi-systématiquement absente. Ces deux partis qui étaient en coalition bien que prônant tous, la social-démocratie comme idéologie, sont, au-delà de leur divergence typologique c'est-à-dire l'un radical et l'autre conservateur, nés dans les contextes différents. L'UDPS, née en 1982 comme parti d'opposition pour faire contrepoids au régime Mobutu, malgré étant déjà au pouvoir les séquelles d'opposants sont encore présentes dans les têtes de ses militants qui, parfois comprennent mal c'est qu'est-ce un Etat de droit. Au siège de Kasumbalesa dans le Haut-Katanga quand le drapeau de l'UDPS montait tout le monde était obligé de s'arrêter ! C'est donc un régime partitocratique en gestation, les jeunes de l'UDPS s'assimilent petit à petit aux imbonerakure du CNDD-FDD au BURUNDI.

S'agissant du PPRD, né en 2002 comme parti au pouvoir et qui a dirigé le pays pendant plus d'une décennie, caractérisé par la mégestion, la corruption, la malversation, le détournement de deniers publics, le musellement de l'opposition politique, le culte de personnalité, ... se considérait lors de cette coalition à tort ou à raison comme parti présidentiel. Menaçant parfois la fin de la coalition, « Si le partenaire en coalition ne veut plus de celle-ci, en ce qui nous concerne, nous allons tirer les conséquences constitutionnelles qui s'imposent, c'est-

à-dire aller tout droit et sans hésitation à la cohabitation », a déclaré un jour le secrétaire permanent du PPRD Emmanuel Ramazani Shadary. Mercredi 8 juillet 2020 un affrontement violent a eu lieu à Lubumbashi entre les militants de l'UDPS et du PPRD. Ces deux partis politiques en coalition, au regard des comportements qui les caractérisent, dus aux conditions dans lesquelles ils sont nés et ont évolué, sont plus des tigres que des agneaux.

**MOTS-CLEFS:** Partis politiques, Coalition, UDPS, PPRD, Parti radical, Parti conservateur.

## 1 INTRODUCTION

Après plus de 30 ans de dictature imposée par le feu président Mobutu qui a fait du Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), le seul parti de la République, jouissant ainsi du statut de l'institution suprême à laquelle toutes les autres institutions devaient se soumettre, un air d'espoir a soufflé avec l'arrivée du feu Mzee Laurent Désiré KABILA qui s'est emparé du pouvoir par la force le 27 mai 1997, mais hélas, celui-ci ne fera malheureusement pas long feu au pouvoir. Après sa mort le pays entre dans une nouvelle phase de transition pendant laquelle les congolais ont connu une formule inédite de 1+4 au sommet de l'Etat, c'est-à-dire un (1) président plus quatre (4) vice-présidents de la République. Cet épisode a le mérite d'avoir mis en place une constitution de la troisième République sur base de laquelle les premières élections que d'aucuns supposent démocratiques furent organisées, et à l'issue desquelles Joseph Kabila fut élu président de la République. Cette constitution du 18 février 2006 de la République démocratique du Congo tel que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 opte pour le multipartisme et érige en son article 7, l'infraction imprescriptible de haute trahison, l'institution d'un parti unique « **Nul ne peut instituer, sous quelque forme que ce soit, de parti unique sur tout ou partie du territoire national. L'institution d'un parti unique constitue une infraction imprescriptible de haute trahison punie par la loi<sup>1</sup>** ».

Après plusieurs années de turbulence, de tumulte, de corruption, de malversation, de détournement de deniers publics, de musellement de l'opposition politique, et de beaucoup de maux qui ont caractérisés le régime Kabila pendant plus d'une décennie, les élections présidentielles, législatives nationales et provinciales sont organisées au mois de décembre 2018 à l'issue desquelles l'Union de Démocrates pour le Progrès Social, en sigle « UDPS » a selon les résultats publiés par la Commission Electorale Nationale Indépendante gagné la présidentielle. Alors, n'ayant pas la majorité à l'assemblée nationale, au sénat et aux assemblées provinciales, en évitant aussi le pire de la mauvaise expérience de la cohabitation que la RDC a déjà connu à une époque de son histoire, le président de la République Felix Antoine Tshisekedi TSHILOMBO, contraint par les dispositions constitutionnelles a tendu la main à la plate-forme FCC en vue de gérer ensemble pour l'intérêt supérieur de la nation. Ainsi est née la coalition FCC-CACH. Chacune de ces deux forces en présence a, en son sein à côté de plusieurs petits partis politiques, un parti ultra dominant, il s'agit de l'UDPS pour le CACH, et du PPRD pour le FCC. La constitution du 18 février ci-haut évoquée soutient en son article 1°, « **la République Démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un Etat de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc** ». Ce faisant, cet Etat de droit dont le président Felix fait son cheval de bataille impose donc aux uns et aux autres le respect des institutions légalement établies, la suprématie de la loi, la séparation des pouvoirs. Cependant, il faut préciser que cette séparation veut tout simplement dire que chacun de ces trois pouvoirs traditionnels de l'Etat à savoir, le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire exerce des fonctions qui lui sont dévolues c'est-à-dire la fonction exécutive par le pouvoir exécutif; la fonction législative par le pouvoir législatif et la fonction judiciaire par le pouvoir judiciaire.

Cette séparation n'exclue pas la collaboration en vue d'assurer le fonctionnement harmonieux des institutions de la République. Mais hélas, ces deux partis phares de la coalition bien que prônant tous, la social-démocratie comme idéologie, créent plus de problèmes qu'ils n'en résolvent ! Depuis l'avènement de Felix TSHISEKEDI à la magistrature suprême, l'UDPS qui est déjà parti au pouvoir brille comme à l'accoutumée par des marches de colère parfois pour dire non aux actes posés par les élus du peuple qui exercent les fonctions leurs reconnues par les lois de la République. Tantôt c'est des marches pour demander la fin de la coalition FCC-CACH parce qu'estimant à tort ou à raison que, se sont les ténors de FCC qui constitueraient des obstacles pour le président Felix en vue de matérialiser ses objectifs, tantôt c'est des marches pour dire non à la destitution de Jean Marc KABUND comme vice-premier président de l'assemblée nationale, tantôt c'est des marches pour contester les propositions de lois faites par les députés qui sont dans leurs droits, tantôt c'est les marches pour contester la désignation de Ronsard MALONDA comme président de la Commission Electorale Nationale Indépendante, ...

Pour sa part, le PPRD qui a dirigé le pays pendant plus d'une décennie, caractérisée par le détournement institutionnel de deniers publics et l'institutionnalisation de détournement des deniers publics au profit d'une infime minorité des personnes par rapport au

<sup>1</sup> Article de la constitution du 18 février 2006 de la RDC

nombre des populations qui ont érigé une bourgeoisie compradore, en cela se sont ajoutés le culte de personnalité et le musellement de l'opposition politique, au-delà de ses marches sporadiques, se considérait toujours comme parti présidentiel menaçant parfois la fin de la coalition FCC-CACH. « **Si le partenaire en coalition ne veut plus de celle-ci, en ce qui nous concerne, nous allons tirer les conséquences constitutionnelles qui s'imposent, c'est-à-dire aller tout droit et sans hésitation à la cohabitation** », a déclaré un jour le secrétaire permanent du PPRD Emmanuel Ramazani Shadary. L'UDPS et le PPRD qui étaient appelés à travailler main dans la main pour le bien être des congolais, mais hélas, ils se supportaient difficilement et vivaient en chien et chat dans la coalition. En plus des affrontements qui ont lieu parfois entre leurs militants, chacun de ces coalisés tendait des pièges sur l'autre afin de le surprendre.

A titre illustratif, un certain mercredi 8 juillet 2020 un affrontement violent a eu lieu à Lubumbashi entre les militants de l'UDPS et ceux du PPRD causant ainsi la paralysie de plusieurs activités économiques et professionnelles à travers la ville. Face à ce constat par rapport à la manière dont l'UDPS et le PPRD fonctionnaient dans leur coalition, une question a taraudé nos esprits, celle de savoir: Pourquoi ces deux partis phares de la coalition FCC-CACH créaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient ?

Pour répondre à cette question, nous allons articuler notre réflexion autour de quatre points fondamentaux. Il est donc question de points ci-après:

- De la naissance et de l'évolution de l'UDPS et du PPRD,
- De l'Etat de droit,
- La cohabitation et la coalition en RDC,
- UDPS et PPRD face à la gouvernance.

## 2 DE LA NAISSANCE ET DE LA TYPOLOGIE DE L'UDPS ET DU PPRD

Ces deux partis qui avaient formé la coalition peu après la publication des élections de 2018, bien que prônant tous, la social-démocratie comme idéologie, sont, au-delà de leur divergence typologique c'est-à-dire l'un radical et l'autre conservateur, nés dans les contextes différents. Par conséquent, les divergences qui s'étaient observées dans leur organisation comme dans leur fonctionnement doivent nécessairement aussi être analysées du fait qu'ils sont nés dans des contextes diamétralement opposés.

### 2.1 DE LA NAISSANCE ET DE LA TYPOLOGIE DE L'UDPS

#### 2.1.1 DE LA NAISSANCE DE L'UDPS

L'Union de Démocrates pour Progrès Social est un parti politique en République Démocratique du Congo, crée le 15 février 1982 par Frédéric Kibasa maliba, François Lusanga Ngiele, Anaclet Makanda Mpinga, Isidore Kanana, Lumbu Maloba Ndiba, Joseph Ngalula, Vincent Mbwankiem, Etienne Tshisekedi wa Mulumba, Marcel Lihau Gabriel Kyungu wa Kumwanza, ... entant que mouvement politique de l'opposition contre la dictature instaurée par le feu président Mobutu. L'UDPS a vu jour 2ans après la publication de la lettre ouverte des treize (13) parlementaires adressée au président Mobutu.<sup>2</sup> Pour les treize parlementaires, Mobutu était un déviationniste par rapport à l'essence même du MPR et un traître par rapport à l'inspiration profonde et légitime de la population à l'avènement d'un Etat de droit, souverain, démocratique, pluraliste, moderne et prospère au cœur de l'Afrique, mais Mobutu se livra à la répression, aux emprisonnements, aux traitements cruels, inhumains et dégradants, aux tortures des opposants et à la déchéance de leurs droits civils, politiques, sociaux<sup>3</sup>.

La naissance de l'UDPS eut comme base légale, l'article 4 de la constitution du 24 juin 1967 qui consacra le bipartisme dans le système politique zaïrois.<sup>4</sup> Le parti cher à Etienne Tshisekedi est né, et a évolué pendant plus de trois décennies comme parti d'opposition avant de gagner la présidentielle lors des échéances électorales de 2018. Ayant boycotté en 2006 les élections présidentielles et législatives, l'UDPS fut écartée de l'ensemble des institutions tant au niveau national que provincial.

L'UDPS organise son premier congrès ordinaire du 10 au 14 décembre 2010 qui aboutira à l'élection d'Etienne Tshisekedi comme président du parti, on va également procéder à la modification des statuts du parti. Ce fut également une occasion pour créer la ligue des jeunes et de la femme de l'UDPS, et la suppression de certaines anciennes structures du parti tel que le collège des fondateurs. Apres la mort d'Etienne Tshisekedi en février 2017, et après que Bruno Tshibala se soit désolidarisé de l'UDPS en vue d'être nommé premier

---

<sup>2</sup> UDPS : <http://www.udps.net>

<sup>3</sup> Radio okapi : message d'Etienne Tshisekedi lors du 26° anniversaire de l'UDPS.

<sup>4</sup> Article 4 de la constitution du 24 juin 1967.

ministre par Joseph Kabila, le parti cher au feu Etienne Tshisekedi wa MULUMBA sera saucissonné en quatre partis politiques: UDPS/Tshisekedi, UDPS/Le peuple, UDPS/Kibasa et UDPS/Tshibala<sup>5</sup>. Le 30 et 31 mars 2018, lors d'un congrès extraordinaire organisé à Kinshasa, Felix Antoine Tshisekedi fut élu président de l'UDPS/Tshisekedi. Il est aussi choisi comme candidat du parti pour les élections prévues au mois de décembre 2018. Après son élection à la magistrature suprême, il nomme Kabund président a.i du parti et Augustin Kabuya devient secrétaire général par intérim.

### 2.1.2 DE LA TYPOLOGIE OU DE LA CLASSIFICATION DE L'UDPS

Au regard de la classification de partis politiques telle que faite par Evariste BOSHAB, l'UDPS est un parti radical (progressiste). En effet, BOSHAB dégage 4 types de partis politiques qui caractérisent la scène politique congolaise, et par conséquent constituent pour lui une typologie de partis politiques de la République Démocratique du Congo<sup>6</sup>. Il s'agit notamment:

- ❖ **Les partis politiques conservateurs ou réactionnaires:** Ces partis sont au dire d'Evariste Boshab, ceux qui estiment que l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais, mais néanmoins des efforts sont à déployer pour corriger les erreurs du passé, une rupture totale avec ce qui avait prévalu serait une catastrophe pour la communauté, car il y aurait tout un acquis utile à préserver;
- ❖ **Les partis radicaux ou progressistes:** Sont ceux qui rejettent en bloc l'ordre ancien, ils estiment que l'échec était total, se permettre l'autocritique pour conclure au replâtrage serait de la complaisance pure et simple, il faudrait faire table rase, donc recommencer le tout à zéro;
- ❖ **Les partis politiques fantômes:** Sont ceux qui se caractérisent par l'inexistence d'un idéal et l'inconscience en tout, en réalité c'est un rassemblement des véritables chargés des missions érigés en partis politiques, que l'on peut considérer comme des recruteurs pour le compte d'autres partis politiques; et enfin,
- ❖ **Les partis alibis:** Sont ceux qui regorgent les personnes sensiblement critiquées à l'égard de l'ordre ancien, mais se présentant plus en victimes de leur destin. Les partis alibis prônent les valeurs vraies et éternelles (justice, équité, réarmement moral, ...).

Au-delà d'être un parti radical ou progressiste, l'UDPS est aussi au regard de sa configuration, de son organisation et de son fonctionnement un parti de masse. Toute chose restant égale par ailleurs, le fait pour l'UDPS d'être née et d'avoir évolué pendant plus de trente ans comme parti de l'opposition, malgré étant déjà au pouvoir, les séquelles d'opposants sont encore présentes dans les têtes de ses militants ce qui justifie d'ailleurs les différentes marches de colère qu'ils s'organisent approximativement chaque trimestre de l'année.

## 2.2 DE LA NAISSANCE ET DE LA TYPOLOGIE DU PPRD

### 2.2.1 DE LA NAISSANCE DU PPRD

Le PPRD est un parti politique de la République démocratique du Congo, fondé le 31 mars 2002 par Joseph Kabila KABANGE ancien président de la République. Plus de 200 membres cofondateurs ont signés l'acte du parti. Le PPRD se place dans la lignée de Patrice Emery LUMUMBA et Laurent Désiré KABILA, Il prône comme idéologie « la social-démocratie ». Parmi les 253 personnes qui ont signé l'acte fondateur figure notamment Vital KAMERHE. Celui-ci est nommé ministre de l'information du gouvernement de transition le 30 juin 2003, en 2004 il est élu secrétaire général du PPRD<sup>7</sup>. Le PPRD est donc né au pouvoir comme parti présidentiel, c'est-à-dire pendant que Joseph Kabila était porté à la magistrature suprême après la mort de Mzée Laurent Désiré KABILA.

Après les élections présidentielles de 2006 et 2011 remportées successivement par Joseph Kabila, le PPRD s'est érigé presque en oligarchie pendant plus d'une décennie. Cette folie de grandeur est toujours présente dans le chef de ses membres. C'est dans cette perspective que Robert Michels<sup>8</sup>, dans son livre intitulé « Les partis politiques-Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties » observe que les organisations de masses, notamment les partis politiques et les groupes de pression, en dépit de leur constitution et de leur programme démocratique, donnent inéluctablement et universellement naissance, en leur sein, à une structure de pouvoir oligarchique. Le pouvoir y est monopolisé par une petite élite des dirigeants qui s'y perpétue grâce au renouvellement assuré de ses

<sup>5</sup> Opinions : appel à un dialogue au sein de la grande famille UDPS. La libre Afrique, sur la libre Afrique consulté 24 juillet 2020

<sup>6</sup> BOSHAB.E, R.D.C entre les colombes et les faucons, où vont les partis politiques ? Kinshasa, Ed., PUC, octobre 2001, P7.

<sup>7</sup> Jean Mpsi, le Kivu pour la paix : Les actes de la conférence de Goma (janvier 2008), Le Harmattan, 2008, p.14

<sup>8</sup> Robert Michels cité par Mulumbati NGASHA, in sociologie politique, éd. Africa, Lubumbashi, 1988, p.8

mandats. En 2018 le PPRD ayant désigné Emmanuel Ramazani SHADARY comme son candidat et celui du Front Commun pour le Congo (FCC), a perdu la présidentielle.

### **2.2.2 DE LA TYPOLOGIE OU DE LA CLASSIFICATION DU PPRD**

Le PPRD est au regard de la classification faite par Evariste BOSHA, dans la catégorie des partis politiques conservateurs ou réactionnaires, c'est-à-dire ceux qui estiment que l'ordre ancien n'est pas totalement mauvais, mais néanmoins des efforts sont à déployer pour corriger les erreurs du passé. Ce parti qui a dirigé le pays pendant plus d'une décennie, caractérisé par la mégestion, la corruption, la malversation, le détournement de deniers publics, le musellement de l'opposition politique, bref ce fut un régime de Caudillos qui selon Mulumbati NGASHA se caractérise par le fait que la légitimité des dirigeants politiques se fonde sur la force et sur leur capacité de conserver le pouvoir face à leurs rivaux<sup>9</sup>.

Dans cette perspective, le parti cher au sénateur à vie cherchait non seulement à maintenir en place les antivaleurs qu'il a érigées en mode de gouvernance, mais aussi se considérait toujours à tort ou à raison comme parti présidentiel lors de la coalition fcc-cach. Au-delà d'être un parti conservateur ou réactionnaire, le PPRD est aussi au regard de sa configuration, de son organisation et de son fonctionnement un parti de cadre. Le fait pour le PPRD d'être née et d'avoir évolué pendant plus de dix ans comme parti présidentiel, malgré ayant perdu la présidentielle lors des élections de décembre 2018, cette mégalomanie ou folie de grandeur est encore présente dans les têtes des différents personnages qui ont travaillé avec Joseph Kabila comme président en exercice et qui continuent à travailler avec lui comme ancien président et autorité morale de leur plate-forme (FCC).

## **3 DE L'ÉTAT DE DROIT**

L'Etat de droit est au dire de Hans KELSEN, **un Etat dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée**. Cependant, L'Etat de droit présente plusieurs caractéristiques dont voici quelques-unes:

- Une hiérarchie de normes: c'est-à-dire toutes les lois tirent leur légitimité et leur conformité de la constitution qui est la loi mère;
- Le principe de séparation des pouvoirs: cette séparation met en relief l'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport aux pouvoirs exécutif et législatif. Cependant il faut signaler que cette indépendance n'est pas absolue car, dans un régime de collaboration des pouvoirs l'exécutif a toujours eu par le biais du chef de l'Etat et du ministre national de la justice un mot à dire sur certains arrêts et jugements rendus par les cours et tribunaux;
- L'égalité des tous les citoyens devant la loi: qu'il s'agisse des personnes physiques ou morales, tout le monde est égal devant la loi, dans un Etat de droit. La justice ne peut pas fonctionner comme une toile d'araignées qui n'arrête que des insectes et les oiseaux non. Le système des intouchables c'est-à-dire les gens qui se considèrent au-dessus de la loi n'existe pas;
- La responsabilité des gouvernants face à leurs actes: les détenteurs du pouvoir doivent être tenus responsables des actes ou décisions qu'ils prennent et le cas échéant, déférés devant la justice lorsque ceux-ci violent les textes en vigueur.

L'Etat de droit est avant tout, un modèle théorique d'organisation des systèmes politiques considéré comme la principale caractéristique du régime démocratique, et s'oppose ainsi à la dictature où seule la volonté des malabars au pouvoir prime sur l'ensemble des citoyens. La lutte de l'UDPS fut de conquérir le pouvoir en vue d'instaurer un Etat véritablement de droit, cependant ce dernier ne donne pas à l'UDPS le droit de marcher sur les droits des autres partis, des autres citoyens ou des autres institutions légalement établies.

### **3.1 VOULOIR UNE CHOSE ET SON CONTRAIRE**

L'Etat de droit reconnaît aux parlementaires au-delà du pouvoir de contrôler le gouvernement et les entreprises publiques, aussi le droit de proposer les lois et d'en voter suivant les procédures légalement reconnues. Cependant certains actes posés par l'udps sont aux antipodes d'un Etat véritablement de droit, en voici quelques-uns:

#### **➤ Controverse autour des propositions des lois Minaku et Sakata**

Le dépôt de trois propositions de loi sur la réforme judiciaire par les députés nationaux Aubin MINAKU et Garry SAKATA tous du Front Commun pour le Congo (FCC), Ces propositions de lois qui étaient encore jusque-là, à leur phase embryonnaire car étant encore au

---

<sup>9</sup> Mulumbati Ngasha, introduction à la science politique, p. 375

niveau de la commission PAJ de l'assemblée nationale qui, après analyse et selon la procédure, on devrait les soumettre à la plénière pour un débat en vue de leur adoption ou rejet, et puis envoyées au Sénat pour une seconde lecture, en cas de divergence entre ces deux chambres du parlement une commission mixte assemblée nationale-sénat devrait être créée en vue de dissiper le mal entendu, une fois ces divergences sont résolues les propositions sont envoyées au chef de l'Etat pour promulgation et tout ceci est couvert par une appréciation de la cour constitutionnelle sur la conformité de la dite loi à la constitution de la République. Ces controverses autour de ces propositions de lois est une manifestation éloquentes du manque d'unanimité au sein de la coalition FCC-CACH. Bien qu'étant des alliés, la tension ne cessait de monter entre l'UDPS et le PPRD. Ces deux partis au sein de la coalition ayant la charge de gérer les institutions de la République en vue d'assurer le développement socio-économique des congolais vivaient en chien et chat.

➤ **Manifestation de l'UDPS suite à la destitution de Jean Marc KABUND**

Le 26 mai 2020, les militants de l'Union des Démocrates pour le Progrès Social ont manifesté dans la ville de Lubumbashi précisément à Matshipisha pour protester contre la destitution de J M Kabund la veille de son poste du premier vice-président de l'assemblée nationale, brûlant ainsi des pneus sur les voies publiques. Les activités économiques furent paralysées dans cette partie de la ville. Les magasins et autres activités sont fermés, le secteur de transport en commun n'avait pas été épargné. Les combattants de la base Matshipisha étaient mécontents et ont manifesté tout simplement parce que Jean Marc Kabund a été destitué. Nous réclamons le respect de notre président, ce qui s'est passé hier à l'assemblée, nationale n'est pas correcte, a déclaré un militant à Matshipisha.<sup>10</sup> Pire encore, lors du débat sur la pétition de destitution de Kabund initiée par le député du MLC Jean Jacques MAMBA, la bagarre a éclaté entre les honorables députés, et la séance plénière fut momentanément suspendue avant de reprendre peu après. A titre de rappel, MAMBA avait reproché à KABUND le militantisme et le discrédit lancé sur la chambre basse après avoir déclaré que l'organisation d'un congrès coûterait 7 millions de dollars. MAMBA avait alors adressé des correspondances à trois reprises à Kabund pour lui demander de fournir des éléments et le budget d'un congrès. Après trois lettres sans réponse, le député du MLC avait alors décidé d'amorcer la procédure afin d'initier la pétition.

➤ **Marche de colère de l'UDPS contre l'entérinement de Ronsard MALONDA et leur affrontement avec les jeunes du PPRD**

Le 8 juillet 2020 un affrontement violent a eu lieu entre les militants du parti présidentiel UDPS et ceux du PPRD à quelques mètres du siège du parti de Joseph KABILA. Les militants du parti cher au feu docteur et opposant charismatique Etienne Tshisekedi wa Mulumba ont envahi les artères de la ville de Lubumbashi protestant contre la décision du gouverneur Jacques KYBULA portant confinement de la ville pendant trois (3) jours à partir du jeudi 9 juillet 2020 jour prévu pour la manifestation de l'UDPS contre la désignation de Ronsard MALONDA comme président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), à leur passage près du siège du PPRD, un affrontement a éclaté avec les jeunes du PPRD qui disaient d'avoir marre d'être ridiculisés par la jeunesse de l'UDPS. D'autres raisons de ces accrochages, les militants du parti présidentiel accusaient ceux du PPRD d'avoir arrêté et tabassé une dizaine de combattants « motards » qui étaient en campagne de sensibilisation pour la marche du jeudi 9 juillet 2020 à Lubumbashi. Pneus brûlés sur la chaussée et autres activités paralysées sur l'avenue du 30 juin et d'autres avenues dans le parage. Le déploiement de la police a été fait pour bloquer la progression de ces manifestants, mais quelques blessés ont toutes fois été signalés de part et d'autre.

Les activités furent également paralysées au marché Eureka à Lubumbashi situé dans les environs du siège du PPRD. Tous les commerces étaient fermés, les vendeurs ont vidé le marché. Le siège du PPRD a été sécurisé par les éléments de la police. Pour rappel, les autorités provinciales ont annoncé la veille un confinement de trois jours pour les villes de Lubumbashi, Likasi, Kasumbalesa et Kipushi pour rechercher les contacts des contacts de covid-19. Toutes fois, la question que beaucoup d'analystes se posent par rapport à la posture de l'UDPS est celle de savoir, les différentes manifestations organisées par les militants de l'UDPS à travers les pays sont de natures à délivrer les différents secteurs de la vie nationale obnubilés par les anti-valeurs qui ont érigé domicile en RDC durant les mandats de Joseph Kabila, ou risquent-elles de sombrer le pays dans une crise politique ? Tout porte à croire que, ces différentes marches ci-haut évoquées à titre illustratif, est une preuve d'un écart croissant entre un Etat réellement de droit et la conception qu'ont les militants de l'UDPS de celui-ci, et par conséquent, le risque de conduire le pays vers le chaos pèse d'un poids plus lourd que la chance de le sauver si l'on ne s'investit pas à l'éducation civique des citoyens.

### **3.2 DU RÔLE LÉGAL DES PARTIS POLITIQUES EN RDC**

La loi N°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement de partis politiques en RDC en son article 2 définit le parti politique comme, « une association des personnes physiques de nationalité congolaise qui partagent la même idéologie et le même

---

<sup>10</sup>www.radiookapi.net, marche de la base Matshipisha de l'udps du 26 mai 2020 publiée à 11h 46

projet de société en vue de conquérir et d'exercer démocratiquement et pacifiquement le pouvoir d'Etat »<sup>11</sup>. Dans ce même ordre d'idées, l'alinéa 2 de l'article 6 de la constitution du 18 février 2006 stipulent, les partis politiques concourent à l'expression du suffrage, au renforcement de la conscience nationale et à l'éducation civique.<sup>12</sup> De ce point de vue, L'UDPS, le PPRD comme les autres partis ont le devoir d'éduquer leurs militants au respect de valeurs républicaines (la liberté de pensée, d'expression, ...). Les militants des partis politiques doivent faire preuve d'un sens élevé du civisme, ils doivent comprendre que dans un Etat démocratique et qui se veut de droit, on ne peut pas s'attaquer aux individus à cause de leur opinion, ni à leurs biens, ni aux édifices publics, l'opposition ne doit pas être muselée ou rendue en silence à cause de sa minorité dès lors qu'on est en démocratie.

En démocratie, c'est un combat d'idée, seule la rhétorique éloquence, l'art de bien parler, a sa place, les biceps brachial et fémoral sont un moyen utilisé par les inaptes idéologiques et scientifiques pour imposer leur volonté.

### **3.3 DE LA DÉMOCRATIE À LA PARTITOCRATIE**

Il est évident que, écrit Ngoma MBINDA, « les aspirations des citoyens indiquent la démocratie comme forme de gouvernance désirée. Mais ce qui n'est pas évident, c'est la capacité à remarquer qu'il existe à travers les nations, une très grande variété de formules démocratiques. Celles-ci varient en fonction de plusieurs facteurs, parmi lesquels il y a la tradition politique et culturelle d'un pays, la qualité et le degré de culture politique des citoyens et des acteurs politiques clés, les conditions matérielles d'existence comprenant la force ou la faiblesse économique, et le niveau de développement ou la qualité des moyens de communication et d'intercommunication des ethnies et des peuples »<sup>13</sup>. L'alternance pacifique pour la première fois dans l'histoire politique de la République démocratique du Congo entre un président sortant et un président entrant, a donné la lueur d'un Etat véritablement démocratique en gestation. Cependant, cette démocratie au sein de l'UDPS s'apparente aux régimes partitocratiques, car ces derniers sont caractérisés par le fait que l'essentiel des fonctions de décision appartient aux directions des partis. Les gouvernements dans ces régimes, exercent le pouvoir politique par le truchement des partis politiques membres de la majorité qui ont le droit de vie et de mort sur eux<sup>14</sup>. Considérant la manière dont les partis politiques jouent une grande influence dans le système politique congolais, du coup nous considérons la DRC d'un Etat-partis.

Dans un Etat-partis, les partis politiques sont des structures de base qui servent de support à l'Etat dans ce sens que, investi des pouvoirs de nommer à certain niveau, certains responsables de services publics, le pouvoir hiérarchique préfère nommer les autorités des entités territoriales décentralisées en lieu et place de l'élection qui est l'un des principes de la décentralisation, et cela, en violation flagrante et de la constitution et des lois organiques en la matière. Pour être nommé dans un service public en République démocratique du Congo, et surtout à des postes des commandements ou de décisions, il faut dans la plupart de cas être membre d'un des partis politiques au pouvoir. Ce faisant, les autorités hiérarchiques utilisent la stratégie de reporter toujours des élections locales sous prétexte de manque des moyens afin de procéder à des nominations des militants de leurs partis politiques respectifs à la tête des différentes entités territoriales décentralisées au mépris des droits du souverain primaire. Donc le fait d'avoir beaucoup chanté et dansé dans un parti politique constitue un tremplin pour obtenir la faveur du prince et devenir maires, bourgmestres ou chef de secteur en République Démocratique du Congo quel que soit le niveau d'instruction.

### **3.4 LES JEUNES DE L'UDPS À L'IMAGE DES IMBONERAKURE**

Les imbonerakure est un mouvement politique des jeunes affilié au parti du feu président Pierre NKURUNZIZA, « CNDD-FDD » Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie. Imbonerakure qui signifie littéralement en kirundi ceux qui voient loin, est un mouvement qui était considéré comme l'un des principaux instruments de répression du régime Nkurunziza auquel on pouvait faire recours pour la traque, le harcèlement et le musellement des opposants ou tous ceux qui étaient hostiles à ce régime, raison pour laquelle certains observateurs indépendants avaient assimilé ce mouvement à une milice. Par ailleurs, une observation soutenue et sans perplexité conduit les uns et les autres à faire une analyse comparative entre les Imbonerakure et les jeunes de l'UDPS dont certaines postures sordides ne sont pas admissibles.

Après le dépôt de proposition des lois Minaku-Sakata, durant deux jours soit le lundi 22 et mardi 23 juin 2020, une manifestation avait été organisée devant le palais du peuple pour exiger le retrait de ces trois propositions de loi. Certains manifestants emportés par

---

<sup>11</sup> Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC en son article.

<sup>12</sup> Article 6 de la constitution du 18 février 2006.

<sup>13</sup> NGOMA BINDA, démocratie et enjeux électoraux en période post-conflit. Le SIAC comme système approprié pour la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2004, p.64

<sup>14</sup> Mulumbati Ngasha, op. cit p. 378

de colère s'étaient livrés aux actes de vandalisme en s'attaquant aux domiciles des cadres du FCC. Le mardi soir, la maison d'Aubin Minaku avait été encerclée par les manifestants, cris, jet de pierres, tentative de forcer la porte jusqu'à l'arrivée des policiers qui ont dû utiliser leurs lacrymogènes pour disperser les manifestants qui exigeaient le retrait du texte par son coauteur. Mercredi matin, c'est la demeure de Jean-Marie KASSAMBA, le patron de la tele50 qui avait reçu la visite de ces manifestants, cette fois-ci sans que les forces de l'ordre n'interviennent. D'autres manifestants s'en sont pris à la salle des fêtes d'André KIMBUTA, l'ancien gouverneur de la ville province de Kinshasa. En début d'après-midi, un convoi se dirigeait vers la demeure de Ramazani SHADARI, le candidat malheureux à la présidentielle de décembre 2018 pour le compte de FCC<sup>15</sup>.

Dans une émission à la radio Okapi, le dircaba du gouverneur de la province du Haut-Katanga avait dénoncé le comportement anti-légal orchestré par les jeunes de l'UDPS à ce terme: **A kasumbalesa, l'UDPS favorise le phénomène « bilanga » c'est-à-dire la contrebande; la base de l'UDPS se substitue parfois aux services douaniers en percevant des taxes; au siège de kasumbalesa quand le drapeau de l'UDPS monte tout le monde doit s'arrêter; en plus ces jeunes de l'UDPS constituent une milice qui s'en prennent à tout celui qui s'oppose à leur volonté d'où il faut arrêter monsieur Isaac TSHISWAKA le président de la base UDPS-Kasumbalesa qui bafoue l'autorité de l'Etat et n'être soumis qu'à ses chefs du parti au niveau national.**<sup>16</sup> Toutes ces contre-performances démocratiques, en conflit permanent avec la notion d'Etat véritablement de droit faites par les jeunes de l'UDPS parfois sous l'œil impuissant de la police ou des agents de l'ordre, nous poussent tout droit et sans froid aux yeux à assimiler ces jeunes, aux Imbonerakure du CNDD-FDD. A ce stade comme le note Jean-Claude Bruneau, on peut donc craindre sérieusement que s'instaurent aux divers niveaux autant des républiquettes et même des petites monarchies enchevêtrées, dont les prérogatives incertaines et les ambitions concurrentes ne peuvent que multiplier les conflits.<sup>17</sup>

En RDC les compétences et les biens de l'Etat et ceux de partis politiques énumérés dans les différentes lois sont souvent confondus, d'où une leçon de régénération morale de la société s'avère nécessaire.

## 4 COHABITATION ET COALITION EN RDC

### 4.1 LA COHABITATION

La cohabitation peut être entendue comme un régime suivant lequel un chef de l'Etat règne avec une majorité parlementaire de tendances politiques différentes.

Après son accession à l'indépendance le 30 juin 1960, la République démocratique du Congo a vécu l'expérience de la cohabitation. Les structures du Congo devenu indépendant avaient été définies par la loi fondamentale du 19 mai 1960 élaborée par le parlement belge après la table ronde de Bruxelles. La forme de l'Etat était hybride, c'est-à-dire il y avait des traits caractéristiques de la forme fédérale et des traits caractéristiques de la forme unitaire. Avec un régime politique parlementaire bicaméral et un exécutif bicéphale. Lors des élections de mai 1960, Joseph KASAVUBU sera élu président de la République et Emery Patrice LUMUMBA dont le parti (MNC/L) avait remporté les législatives, fut investi premier ministre par le parlement. Quelques mois seulement après la proclamation de l'indépendance ont suffi pour qu'un conflit surgisse entre le président Kasavubu et le premier ministre Lumumba. Les rapports harmonieux qu'ils entretenaient au début furent battus en brèche, chacun soupçonnant l'autre de chercher à le renverser. L'opération militaire lancée par Lumumba pour mater la sécession du sud-Kasaï et qui se transforma en massacre de la population par l'armée, servit d'occasion pour ses adversaires dont le président Kasavubu pour l'accuser d'abus de pouvoir. Le 5 septembre 1960, le président Kasavubu décide de démettre Lumumba de ses fonctions de premier ministre et désigne ILEO pour former le nouveau gouvernement. Le soir du même jour Lumumba rejette la décision de Kasavubu et annonce à son tour la révocation de ce dernier de ses fonctions de président de la République. Deux jours après, le parlement renouève sa confiance à Lumumba en qualifiant sa révocation par Kasavubu d'illégale. Cette révocation a suscité un débat sur sa valeur légale dans ce sens que d'une part, l'article 22 de la loi fondamentale du 19 mai 1960 reconnaissait au chef de l'Etat le droit de nommer et de révoquer le premier ministre et d'autre part, il fallait tenir compte du fait que, la révocation du premier ministre dans un régime parlementaire est liée au retrait par le parlement de sa confiance au chef du gouvernement. Ce qui n'était pas le cas de Lumumba. Le 12 septembre 1960, ILEO annonce la composition de son gouvernement. A ce stade Isango Idi WANZILA fait son commentaire à ces termes: **le gouvernement ILEO n'eut pas le temps de se présenter au parlement**

<sup>15</sup> www.radiookapi.net

<sup>16</sup>Déclaration de Christian NKUNDA (directeur de cabinet adjoint du gouverneur KYABULA), lors d'une émission : dialogue inter congolais du 18 aout 2020 à la radio okapi de 20h15 à 21h00

<sup>17</sup> Jean-Claude Bruneau, « Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo : construction territoriale et ethnicités », L'espace politique(en ligne), 7 | 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, consulté le 28 mars 2020.

URL://journals.openedition.org/espacepolitique/1296 ; DOI : 10.4000/espacepolitique. 1296, p.11

**dont il n'aurait du reste pas pu obtenir la confiance**<sup>18</sup>. Le 14 septembre 1960, le chef de l'Etat prend la décision d'ajourner le parlement pour un mois conformément à l'article 70 de la loi fondamentale. Le même 14 septembre, le colonel MOBUTU chef d'Etat-Major de l'armée décide la suspension de Kasavubu, de Lumumba, du parlement ainsi que du gouvernement ILEO jusqu'au 31 décembre 1960, et il installe les jours suivants le collège de commissaires Généraux qui était un gouvernement composé d'universitaires dont certains étaient encore étudiants. Ce fut vraiment un scénario théâtral dans ce régime de la cohabitation. Alors comme si cela ne suffisait pas, après la mort de Lumumba le Congo se trouve contrôlé par quatre pouvoirs séparés. A Léopoldville, le pouvoir est entre les mains du président Kasavubu et du collège des commissaires Généraux soutenus par le colonel Mobutu, au Katanga le pouvoir est entre les mains de Moïse TSHOMBE, au sud Kasai le pouvoir est contrôlé par Albert KALONJI, et enfin à Stanley Ville, le pouvoir est dirigé par le gouvernement GIZENGA qui revendiquait une légitimité nationale. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il mènera des opérations contre la sécession du Katanga.

#### **4.2 LA COALITION**

La coalition est un regroupement de deux ou plusieurs individus, groupe d'individus ou partis politique qui, sur base des conjonctures politiques décident d'avoir des visions communes contre des ennemis communs. Dans un article intitulé « majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique du Congo », MWEMBU DIBWE Ken et Alli<sup>19</sup>. Précisent que, en RDC où l'on compte plus de 550 partis politiques, une classification homogène relève quasiment de l'impossible pour la simple raison que la dimension idéologique de ces partis ne se limite très souvent qu'à leur dénomination, les leaders tout comme les membres n'ayant ni conscience ni connaissance de valeurs essentielles du courant embrassé par leur formation. Cette vérité se traduit dans le fait par la transhumance politique autant que par les alliances qui se tissent très souvent sur base des simples calculs de positionnement, faisant fi des incompatibilités idéologiques.

Ces regroupements sont en réalité, des associations ou des coalitions momentanées formées au gré de la conjoncture politique, parfois sur base d'un simple protocole d'accord. Leur vie est, par essence, des plus précaires et, il ne convient pas par conséquent, de les assujettir à un formalisme excessif et rigide au risque de les vider de leur pertinence. Faisant référence à la loi n°04/002 du 15 mars 2004, ces auteurs soutiennent que, les alliances et coalitions politiques sont considérées comme des simples mécanismes et stratégies, que comme structure ou organisation à part entière. La législation s'applique au producteur plutôt qu'aux produits du fait de la contingence dans le positionnement des partis politiques. C'est-à-dire que le législateur a voulu laisser aux partis politiques une marge de manœuvre beaucoup plus grande dans la prise d'initiatives et des choix des familles politiques auxquelles ils veulent appartenir au gré des événements. En d'autres termes, la loi n'érige pas l'alliance ou la coalition en directive politique laissant ainsi aux partis de rempiler, de mobiliser et de tout attraper si possible.

Après la tenue des élections présidentielles, législatives nationales et provinciales de 2006, 2011 et 2018 en RDC, plusieurs partis politiques se sont réunis autour de Joseph KABILA, candidat du PPRD, donna ainsi naissance à une coalition, celle-ci a abouti à une parcellisation du pouvoir politique à tous les niveaux de l'Etat entre les différentes formations qui se sont caractérisées par une gestion calamiteuse des services publics du fait que, la composition de la majorité parlementaire avait montré que toutes les tendances répondaient présentes, parce que réunissant en son sein les partis ayant des idéologies, des doctrines et même des natures différentes. A titre exemplatif, des partis fédéralistes comme l'Union Nationale des fédéralistes du Congo (UNAFEC) se coalisent aux unitaristes comme le Parti Lumumbiste Unifié (PALU) d'une part, et d'autre part, les partis à doctrine socialiste comme le Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD) se coalisent aux partis à doctrine libérale comme le Centre Libéral et Patriotique (CLP). Par conséquent, la fusion de plusieurs formations politiques ayant chacune, son idéologie, sa doctrine et sa nature propre, peut également être considérée comme la cause de la contreperformance des institutions politiques qui en sont l'émanation.

### **5 UDPS ET PPRD FACE À LA GOUVERNANCE**

Face à l'UDPS et au PPRD, il y a une majorité silencieuse qui observe les comédies et théâtres qui se passent entre différentes institutions politiques dirigées par les délégués des partis politiques au pouvoir, et attend le moment opportun pour sanctionner les uns

---

<sup>18</sup> Explication du professeur Isango IDI WA NZILA du 15 janvier 2020 de 10h à 12h en G1 SPA dans son cours d'histoire politique et administrative du Congo : Le 12 septembre 1960, ILEO annonça la composition de son gouvernement qui n'eut pas le temps de se présenter au parlement dont il n'aurait du reste pas pu obtenir la confiance parce que le premier ministre Lumumba avait la majorité au parlement et par conséquent il était difficile pour le nouveau premier ministre nommé d'avoir la confiance d'un parlement acquis à Lumumba

<sup>19</sup> MWEMBU DIBWE Ken et all, majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique du Congo, in ijias. Vol 29, n°2 Mai 2020, pp 221-235

et les autres. Cette majorité silencieuse c'est le reste de population ne faisant partie ni de l'UDPS ni du PPRD mais victimes de la mauvaise gouvernance des hommes au pouvoir. Ce que le peuple congolais attendait de cette coalition c'est la bonne gouvernance qui, selon la banque mondiale implique la responsabilisation, la bonne gestion du secteur public, l'appui à un caractère légal pour le développement, l'information et la transparence.<sup>20</sup> Dans ce même ordre d'idées Mulumbati Ngasha précise que la gouvernance en tant que système de gestion destiné à promouvoir le développement, peut être envisagé sous des dimensions aussi diverses que la dimension politique, la dimension économique, la dimension culturelle, la dimension religieuse, la dimension scientifique, etc.<sup>21</sup>

Cependant gouvernance observée avant, pendant et après la coalition fcc-cach dominée par l'UDPS et le PPRD pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Dans un système démocratique, le peuple est souverain primaire, à ce titre il désigne ses représentants à tous les niveaux et se réserve le monopole de les sanctionner en cas d'abus de leur part.

## 6 CONCLUSION

Dans la présente étude, «Naissance des partis politiques et comportement des militants. Regard sur l'UDPS et le PPRD», il a été démontré que les deux plates-formes qui étaient en coalition (FCC-CACH), avaient chacune, à côté de plusieurs partis politiques, un parti ultra-dominant. Il s'agit de l'udps pour le cash, et du pprd pour le fcc. Cependant ces deux partis qui étaient appelés à travailler pour le bien-être des congolais, se supportaient difficilement, se tendaient chaque fois des pièges et vivaient en chien et chat.

Face à ce constat nous nous posés une question selon laquelle, Pourquoi ces deux partis phares de la coalition FCC-CACH créaient plus de problèmes qu'ils n'en résolvaient ? Après investigation et analyse nous avons compris que, les contextes et conditions dans lesquels sont nés et évoluent les partis politiques, ont une influence sur le comportement des militants. Ces deux partis (UDPS et PPRD), bien que prônant tous la social-démocratie comme idéologie, sont, au-delà de leur divergence typologique c'est-à-dire l'un radical et l'autre conservateur, nés dans les contextes différents. L'UDPS, est née en 1982 comme parti d'opposition pour faire contrepoids au régime Mobutu, ce qui justifie d'ailleurs malgré le fait qu'ils sont déjà au pouvoir, les séquences d'opposants sont toujours présentes dans les têtes de ses militants qui, parfois comprennent mal c'est qu'est-ce un Etat de droit.

S'agissant du PPRD, né en 2002 comme parti au pouvoir et qui a dirigé le pays pendant plus d'une décennie, caractérisée par beaucoup de maux se considérait toujours à tort ou à raison comme parti présidentiel, menaçant parfois la fin de la coalition. Au regard des comportements qui les caractérisent ces partis, dus aux conditions dans lesquelles ils sont nés et ont évolué, sont plus des tigres que des agneaux, et par voie des conséquences le peuple ne pouvait espérer grand-chose de leur coalition.

## REFERENCES

- [1] Constitution du 18 février 2006 de la RDC.
- [2] UDPS: <http://www.udps.net>.
- [3] Radio okapi: message d'Etienne Tshisekedi lors du 26° anniversaire de l'UDPS.
- [4] Article 4 de la constitution du 24 juin 1967.
- [5] Opinions: appel à un dialogue au sein de la grande famille UDPS. La libre Afrique, sur la libre Afrique consulté 24juillet 202.
- [6] BOSHAB.E, R.D.C entre les colombes et les faucons devant les partis politiques ? Kinshasa, Ed., PUC, octobre 2001.
- [7] Jean Mpsi, le Kivu pour la paix: Les actes de la conférence de Goma (janvier 2008), Le Harmattan, 2008,.
- [8] Robert Michels cité par Mulumbati NGASHA, in sociologie politique, éd. Africa, Lubumbashi, 1988.
- [9] Mulumbati Ngasha, introduction à la science politique.
- [10] Wwww.Radiookapi.net, marche de la base Matshipisha de l'udps du 26 mai 2020 publiée à 11h 46.
- [11] Loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant organisation et fonctionnement des partis politiques en RDC en son article.
- [12] NGOMA BINDA, démocratie et enjeux électoraux en période post-conflit. Le SIAC comme système approprié pour la République Démocratique du Congo, Kinshasa, 2004.
- [13] Mulumbati Ngasha, op. cit p. 378.
- [14] Wwww.radiookapi.net.
- [15] Déclaration de Christian NKUNDA (directeur de cabinet adjoint du gouverneur KYABULA), lors d'une émission: dialogue inter congolais du 18 aout 2020 à la radio okapi de 20h15 à 21h00.

---

<sup>20</sup> Banque Mondiale, Gouvernance and Development, Washington, D.C, 1992

<sup>21</sup> Mulumbati Ngasha, sociologie politique, Lubumbashi, Ed. Africa, 1988, pp. 393-394

- [16] Jean-Claude Bruneau, « Les nouvelles provinces de la République Démocratique du Congo: construction territoriale et ethnicités », L'espace politique (en ligne), 7 | 2009-1, mis en ligne le 30 juin 2009, consulté le 28 mars 2020. URL://journals. Openedition. Org/espacepolitique/1296; DOI: 10.4000/espacepolitique. 1296, p.11.
- [17] Explication du professeur Isango IDI WA NZILA du 15 janvier 2020 de 10h à 12h en G1 SPA dans son cours d'histoire politique et administrative du Congo: Le 12 septembre 1960, ILEO annonça la composition de son gouvernement qui n'eut pas le temps de se présenter au parlement dont il n'aurait du reste pas pu obtenir la confiance parce que le premier ministre Lumumba avait la majorité au parlement et par conséquent il était difficile pour le nouveau premier ministre nommé d'avoir la confiance d'un parlement acquis à Lumumba.
- [18] MWEMBU DIBWE Ken et all, majorité présidentielle et gouvernance en République démocratique du Congo, in ijias. Vol 29, n°2 Mai 2020.
- [19] Banque Mondiale, Gouvernance and Development, Washington, D.C, 1992.
- [20] Mulumbati Ngasha, sociologie politique, Lubumbashi, Ed. Africa.